

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2005 B 06790

Numéro SIREN : 484 958 137

Nom ou dénomination : A.H.M.

Ce dépôt a été enregistré le 27/09/2022 sous le numéro de dépôt 42260

A . H . M
SAS au capital de 7500 euros
Siège social : 72, avenue Henri Ginoux 92120 MONTROUGE
R.C.S. : Nanterre 484 958 137

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

L'an deux mille vingt deux
Le 20 juillet
A treize heure

Les Associés de la A.H.M, Société par Actions Simplifiée au capital de 7.500 euros, divisé en 100 parts de 75 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social de la Société, sur convocation verbale faite par le Président.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Fabien Gallois.

Les associés présents possèdent la totalité des parts composant le capital social, à savoir :

- LA SARL RCMD	60 parts
- Monsieur Stephan HOLTHOER	10 parts
- LA SARL DLT	30 parts

	100 parts

L'Assemblée, pouvant ainsi valablement délibérer, est déclarée régulièrement constituée.

Monsieur Fabien Gallois, Président rappelle que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Cession de parts et agrément d'un nouvel associé.
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités de publicité.
- Démission de Monsieur Fabien GALLOIS de ses fonctions de président
- Nomination de monsieur Bruno LAFOSSE aux fonctions de président

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir pris connaissance du projet de cession de 10 parts par Monsieur STEPHAN HOLTHER au profit de la **SAS ILE DE FRANCE IMMOBILIER**, autorise cette cession et agréé expressément la **SAS ILE DE FRANCE IMMOBILIER** en qualité de nouvel associé.

FG

Cette résolution est adoptée l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir pris connaissance du projet de cession de 60 parts par de LA SARL RCMD au profit de la **SAS ILE DE FRANCE IMMOBILIER**, autorise cette cession et agréé expressément la **SAS ILE DE FRANCE IMMOBILIER** en qualité de nouvel associé.

Cette résolution est adoptée l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir pris connaissance du projet de cession de 30 parts par de LA SARL DLT au profit de la **SAS ILE DE FRANCE IMMOBILIER**, autorise cette cession et agréé expressément la **SAS ILE DE FRANCE IMMOBILIER** en qualité de nouvel associé.

Cette résolution est adoptée l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

La collectivité des associés soumet la démission de monsieur Monsieur Fabien GALLOIS et propose la nomination de monsieur Bruno LAFOSSE à cette fonction de Président.

Cette résolution est adoptée l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés, donne tous pouvoir pour l'accomplissement des formalités de publicité au nouveau président Monsieur Bruno LAFOSSE.

Cette résolution est adoptée l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à quatorze heure.



Fabien Gallois.



FG